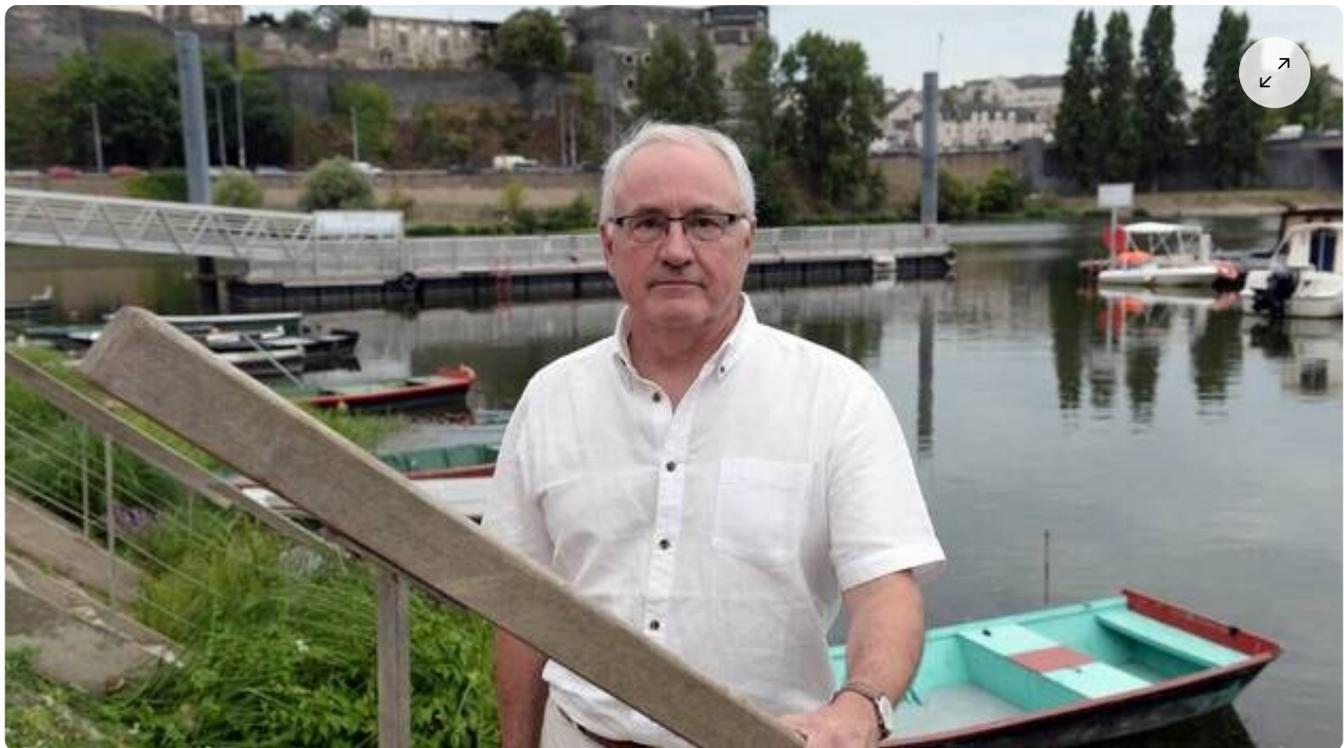


Réservé
aux abonnés

Ce Saumurois est le meilleur avocat du Parc naturel régional de Gâtine, en Deux-Sèvres

Loïc Bidault « baigne » dans les Parcs naturels régionaux depuis des décennies. Ce Saumurois, écologiste dans l'âme, est depuis plusieurs années le rapporteur du projet de Parc naturel régional de la Gâtine poitevine en Deux-Sèvres. Il s'est confié au Courrier de l'Ouest.



Loïc Bidault est le rapporteur du projet de Parc naturel régional de la Gâtine poitevine. À ce titre, il a l'oreille du ministre de l'environnement. | CO – JOSSELIN CLAIR

 Le Courrier de l'Ouest • Entretien : Eric MARTEAU

Publié le 12/05/2023 à 14h48

Depuis plusieurs mois, le projet de [Parc naturel régional de la Gâtine poitevine](#) en est à la phase de rédaction d'une charte. Ce projet, porté par le [Pays de Gâtine](#), est suivi de près par un rapporteur pour qui les PNR n'ont quasiment plus aucun secret. Loïc Bidault, qui est aussi élu municipal écologiste à Saumur, se veut être aussi l'avocat du PNR en cours de création.

Comment êtes-vous arrivé dans le dossier du Parc naturel régional de Gâtine ?

Loïc Bidault : « J'ai longtemps été membre du Conseil national de la protection de la nature et c'est à ce titre que j'ai été nommé rapporteur. Le [Conseil national de la protection de la nature est une](#) instance nationale qui se prononce notamment sur les projets de PNR en création, ou en révision... Aujourd'hui, il y a 58 PNR en France. Quand naît un projet de Parc, il y a souvent une association de préfiguration. Pour la Gâtine, c'est différent. C'est la structure du Pays de Gâtine qui porte le Parc naturel régional depuis le début. Dans votre secteur, le projet est facilité car il ne porte que sur un département : les Deux-Sèvres. Ça facilite la tâche comparée à d'autres Parcs

naturels régionaux qui peuvent être parfois sur trois départements comme celui de Loire-Anjou-Touraine auquel j'ai pris part. »

Comment percevez-vous le territoire de la Gâtine poitevine ?

« Je le perçois, ou plutôt je l'ai perçu dès le départ comme étant un territoire original avec ce paysage bocager. C'est un des cinq secteurs en France qui présente un tel maillage aussi bien conservé. En linéaire de haies au kilomètre, c'est parmi les tout premiers en France. Il faut espérer que le Parc puisse sauvegarder tout cela, ainsi que la filière bovine locale comme la parthenaise qui est en équilibre avec son milieu. »

Êtes-vous associé à l'écriture de la charte en cours de rédaction ?

« Non et normalement on ne doit pas y être associé. Cela dit, si je croise quelqu'un au coin de la rue qui est intéressé par ce sujet, je m'autorise à en parler. C'est toujours long de créer un Parc naturel régional et sa charte. »

Pourquoi ?

« Une charte, c'est un document de plusieurs centaines de pages. Il faut y associer beaucoup de monde : des associations, les municipalités... La charte, une fois écrite, sera présentée aux communes qui vont individuellement la voter pour dire : « On y entre ou pas ». Le truc, il est là : trouver un consensus. Il faut négocier, discuter... »

Ça sert à quoi un rapporteur ?

« Le rapporteur sert à bien connaître le terrain. Il s'en imprègne. Quand la rédaction de la charte sera terminée, le projet entrera dans un circuit très administratif. Puis le rapporteur aura pour mission de le présenter ou plutôt de le représenter au Conseil national de la protection de la nature. Pour cela, je vais devoir repasser deux ou trois jours en Gâtine pour revoir certains points. Il m'appartient de respirer le terrain... Et le travail réalisé. Je vais devoir faire une synthèse de tout cela au Conseil. »

Vous en êtes en quelque sorte l'avocat ?

« Oui c'est un peu ça. »

Vous y croyez au Parc naturel régional de Gâtine ?

« Oui ! J'y crois. Pour faire un PNR, il faut, un, un territoire qui en vaut le coup. Cette étape-là a déjà été validée et le Conseil a donné un avis favorable à l'unanimité. Il faut, deux, sentir une volonté locale. Il n'y a pas de souci pour cela. Et trois, définir un périmètre... Maintenant, la question c'est quelles ambitions doivent apparaître dans la charte et les priorités. Que fait-on pour l'entretenir pour qu'il soit encore là dans quinze ans, sa durée initiale. »

Quelles sont les échéances ?

« Je n'ai pas d'idée là-dessus. C'est variable. Il faut se méfier des échéanciers. Le Pays de Gâtine ambitionne d'avoir terminé la rédaction de la charte en 2024. C'est seulement là que commencera le circuit administratif avec consultation du préfet, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement... Et d'autres instances encore. Il y aura ensuite une enquête publique. Puis délibération des communes. Si le projet est arrêté l'année prochaine en termes d'écriture, il peut y avoir jusqu'à deux ans de procédure qui s'achèvera par un décret du Premier ministre. »

C'est une usine à gaz...

« Oui... (sourire). Mais on peut aussi dire que les acteurs de ce projet auront vraiment travaillé. C'est long. Sachez que pour la révision, il faut au moins cinq ans de travail. C'est du marathon plus qu'un cent mètres. »

Ça rapporte des fonds ?

« Un PNR est financé par les régions, un peu l'État, et une contribution des communes qui tourne en moyenne autour de 2,50 € par habitant. Le Parc sera ensuite géré par un Syndicat mixte composé de représentants des communes, des intercommunalités, le Département et la Région. L'État n'intervient pas dans la gouvernance qui est locale. »

Parthenay

Environnement

Saumur

Deux-Sèvres